



Régime complémentaire de rentes
**des techniciens ambulanciers/paramédics
et des services préhospitaliers d'urgence**



Modifications apportées aux dispositions du régime de retraite

10 avril 2019

Fonctionnement du webinaire



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Vous pouvez contacter les animateurs sous l'onglet « **Chat** » à droite de l'écran

Ces questions seront lues à voix haute et répondues par les animateurs à la fin de la séance

Ordre du jour

- Nouveau volet totalement PD du régime
- Transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD
- Prestations variables à la retraite

Avertissement

Veillez prendre note que le Comité de retraite n'avait toujours pas reçu la version finale du texte du régime lors de la préparation de ce Webinaire. Bien qu'il se soit assuré auprès des parties que l'information présentée dans ce Webinaire est une image fidèle des modifications apportées au texte du régime, le Comité de retraite ne peut garantir que la version finale du texte ne sera pas différente.

Si une telle situation se produisait, le Comité de retraite s'engage à vous aviser le plus rapidement possible des changements.



Nouveau volet totalement PD du régime

Contexte et enjeux

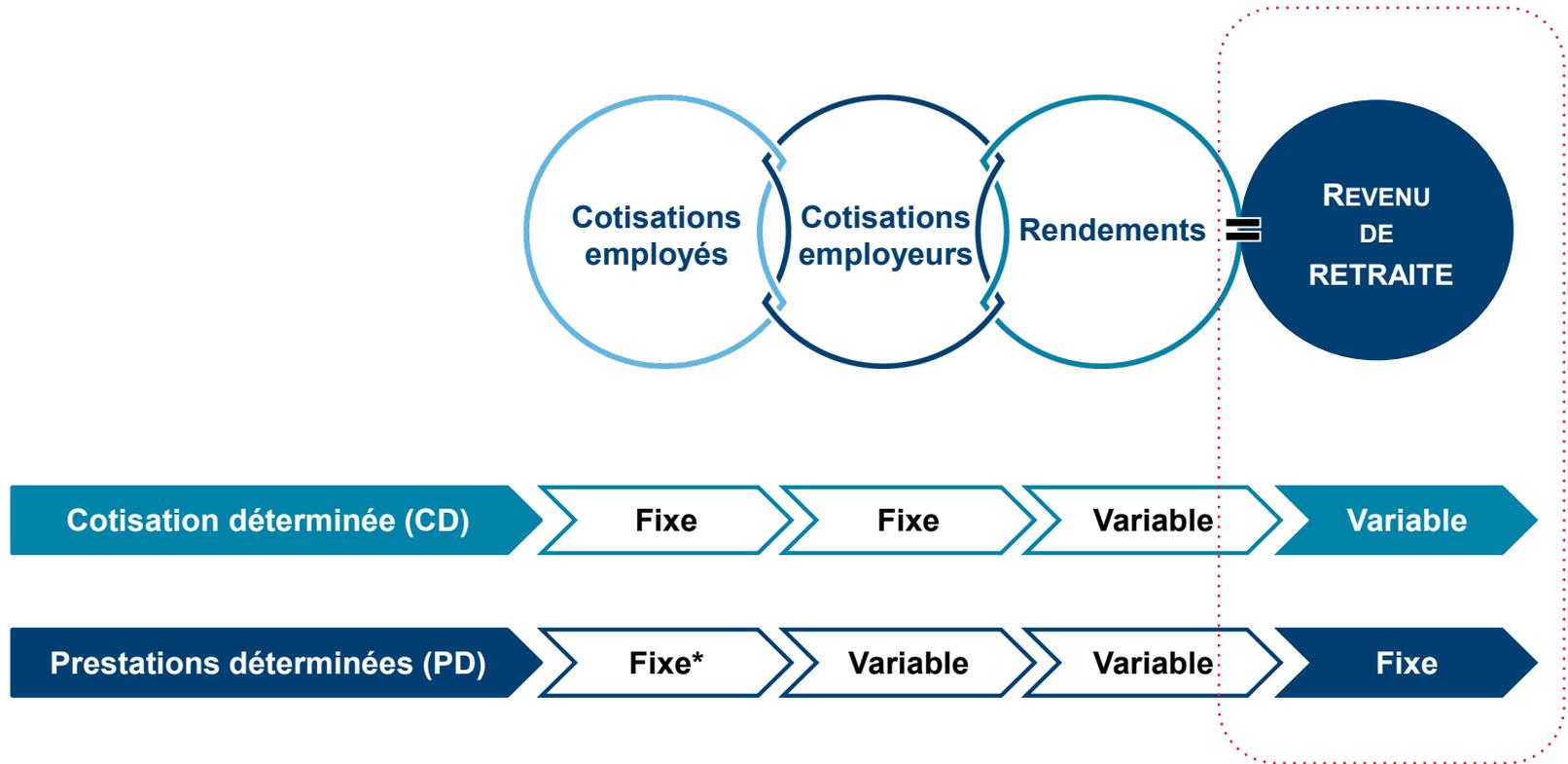
Le Régime complémentaire de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence (RRTAP) a été modifié en date du 1^{er} janvier 2019

Les nouvelles dispositions reflètent l'entente intervenue en décembre 2017 entre :

- le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
- le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT)
- la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN)
- la Fédération des employés du préhospitalier du Québec (FPHQ)
- La Fraternité des travailleurs et travailleuses du préhospitalier du Québec, section locale 592 (FTQ)

Les changements touchent principalement les employés actifs qui accumulent des droits en vertu du RRTAP à compter du 1^{er} janvier 2019

Types de régimes de retraite



* Dans le cas du RRTAP, il y a un partage du coût 50/50 entre les employés et les employeurs pour le volet courant.

Comment fonctionne le RRTAP?

Volet antérieur

- **Employés :**
Cotisation déterminée
- **Employeurs :**
Cotisation déterminée



- **Employés :**
Cotisation déterminée
- **Employeurs :**
Prestations déterminées



Volet courant

- **Employés :**
Prestations déterminées
- **Employeurs :**
Prestations déterminées



Création du régime :
1^{er} février 1989

... Comment fonctionne le RRTAP?



Tous les retraités actuels et les droits acquis par les autres participants jusqu'au 31 décembre 2018

Nouveau régime où tous les **participants actifs** accumulent des droits à compter du 1^{er} janvier 2019

Les deux volets sont considérés comme deux régimes distincts pour :

- Financement
- Politique de placement
- Utilisation de surplus
- Degré de solvabilité
- Indexation de la rente
- Etc.

Vos droits accumulés dans le volet antérieur

Avant le 31 mars 2007

Les employés et les employeurs cotisaient dans le volet CD

Depuis le 1^{er} avril 2007

Les employés cotisaient uniquement dans le volet CD, auquel s'additionnait un volet PD financé par les employeurs

COTISATIONS AU VOLET CD (EMPLOYÉS)

Variant entre 4,3 % et 5,8 % du salaire admissible, selon la période de paie (et l'année)

Cotisations volontaires permises



RENTE CRÉDITÉE AU VOLET PD (EMPLOYEURS)

Variant entre 0,8 % et 0,85 % du salaire admissible selon la période de paie (et l'année)

Indexée à 2 % par année jusqu'à la retraite (pour les participants actifs et inactifs)

Dispositions du volet courant

Nouveau volet **totalemment** à prestations déterminées
(pas de nouveaux droits dans le volet à cotisation déterminée)

Rente créditée : **1,9 %** du salaire admissible de l'année, indexée à
2 % par année tant que l'employé est un participant actif du régime

Création d'un **fonds de stabilisation** servant à réduire les fluctuations
des cotisations

Coût du volet courant partagé à **parts égales** entre les employés et
les employeurs

COTISATION D'EXERCICE

valeur des prestations
accumulées au cours
de l'année

COTISATION DE STABILISATION

cotisation versée au fonds
de stabilisation (10 % de la
cotisation d'exercice)

COTISATION D'ÉQUILIBRE

cotisation requise par la *Loi sur
les régimes complémentaires de
retraite* afin d'amortir tout déficit
actuariel

Le fonds de stabilisation du volet courant

Le fonds de stabilisation est une « réserve » alimentée par :

- Les cotisations de stabilisation des employés et des employeurs
- Les gains actuariels
- Les intérêts accumulés

Le fonds sert à réduire les fluctuations des cotisations découlant d'un déficit

Qu'est-ce qu'un fonds de stabilisation?

Utilisation du fonds – Régime en surplus

- Réduction de cotisations (employés et employeurs)
- Financement d'améliorations

Utilisation du fonds – Régime en déficit

- Acquitter les cotisations relatives à un déficit
- Acquitter le déficit

Les conditions d'utilisation du fonds sont établies dans le règlement du régime

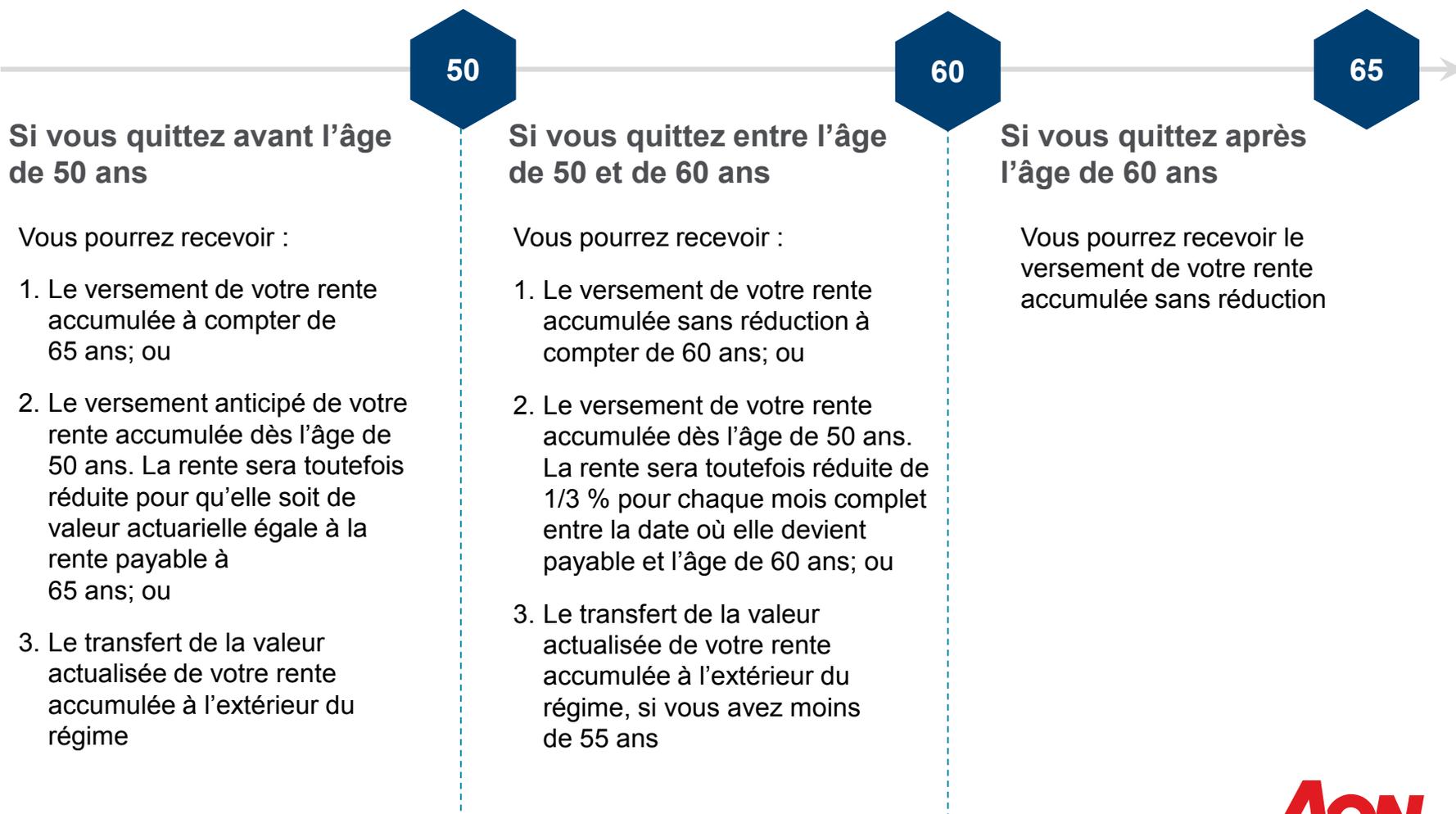
Taux de cotisation dans le volet courant

Le taux de cotisation des employés et des employeurs, exprimé en pourcentage du salaire admissible, est établi comme suit :

	2019	À COMPTER DU 1 ^{ER} JANVIER 2020
Cotisation d'exercice		Selon la plus récente évaluation actuarielle
Cotisation de stabilisation		10 % de la cotisation d'exercice ci-dessus
Cotisation d'équilibre		Selon la plus récente évaluation actuarielle
Taux de cotisation <i>(pour les employés et pour les employeurs)</i>	7,25 %	Somme des éléments ci-dessus

Dispositions qui s'appliquent aux deux volets

Les dispositions suivantes sont les mêmes pour les rentes du volet antérieur PD et pour les rentes du volet courant :



Autres modifications à compter du 1^{er} janvier 2019

Les employés n'auront plus la possibilité de verser des cotisations volontaires au volet courant du régime

Pour les participants qui choisiront le transfert de la valeur actualisée de leur rente à l'extérieur du régime, le paiement de la valeur actualisée de la rente du volet courant et la valeur actualisée de la rente découlant de la transformation seront acquittés en fonction du degré de solvabilité de chacun des volets en vigueur au moment du transfert

EXEMPLE

	Rente mensuelle	Valeur estimée de la rente créditée ¹	Montant du transfert
Solde du volet antérieur CD	s.o.	15 000 \$	15 000 \$ ²
Rente du volet antérieur PD	350 \$	49 000 \$	49 000 \$ ²
Rente PD découlant de la transformation	200 \$	28 000 \$	16 900 \$ ³
Rente PD du volet courant	150 \$	12 800 \$	11 500 \$ ⁴

¹ Pour fins d'illustration seulement

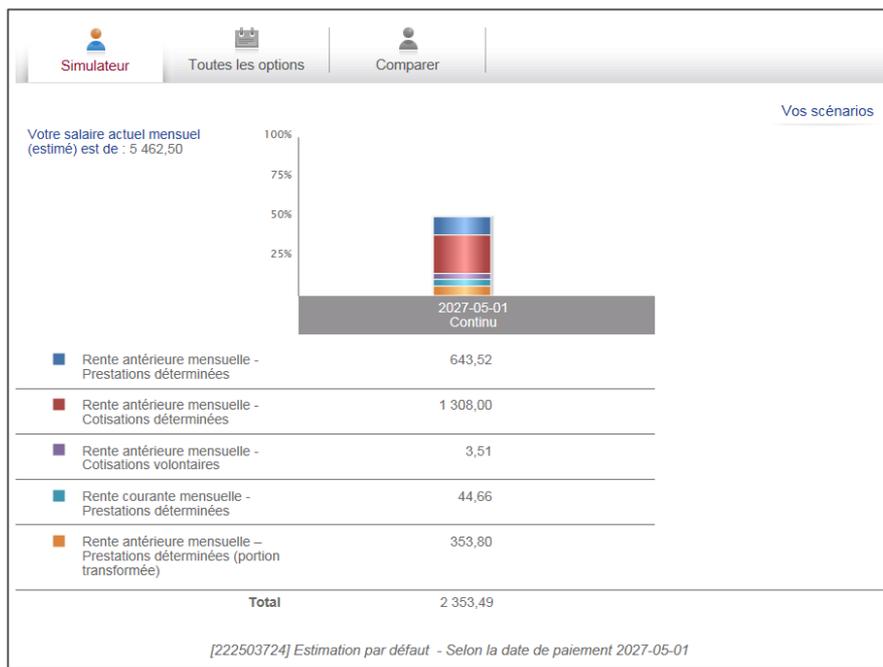
² Acquittance à 100 %, peu importe le degré de solvabilité

³ Acquittance selon le degré de solvabilité du volet antérieur, jusqu'à concurrence de 100 %. Dans cet exemple le degré de solvabilité du volet antérieur est de 70 %

⁴ Acquittance selon le degré de solvabilité du volet courant, jusqu'à concurrence de 100 %. Dans cet exemple le degré de solvabilité du volet courant est de 90 %

Le surplus du volet courant en cas de terminaison du régime sera partagé à parts égales entre les participants et les employeurs

Un simulateur pour vous aider à y voir plus clair



Accéder au site informationnel au

<http://rrtapinfo.aoncanada.com>

puis cliquer sur la tuile Participant afin d'être redirigé vers le site web des participants

▲ Hypothèses Calculer Annuler

Nommer votre estimation

▲ Détails du calcul

Valeur accumulée en date du 2027-05-01

Valeur du volet Cotisations déterminées 270 009,85

Valeur du volet Cotisations volontaires 725,26

Valeur du volet Autres sources 0,00

Date/âge où les prestations commencent à être versées

Date clé

Âge (âgés entre 57-65)

Autre date

Information sur les bénéficiaires

Relation

Date de naissance (aaaa-mm-jj)

Votre cheminement de carrière

Taux d'augmentation de votre salaire annuel (0% - 7%)

Cotisations déterminées

Valeur courante

Taux de rendement (0% - 10%)

Cotisations volontaires

Valeur courante

Taux de rendement (0% - 10%)

Autres sources

Valeur courante

Taux de rendement (0% - 10%)

... Un simulateur pour vous aider à y voir plus clair

R.C. de rentes des techniciens ambulanciers/paramédics et des services préhospitaliers d'urgence
Estimation de votre revenu de retraite mensuel

Cette estimation du revenu de retraite est fournie à titre informatif seulement puisqu'elle est basée sur les hypothèses que vous indiquerez et que les données utilisées pour calculer vos prestations peuvent changer. Les prestations présentées ne tiennent pas compte des déductions fiscales et ne sont pas garanties. Notez également que les rentes gouvernementales auxquelles vous pourriez être admissible ne sont pas considérées dans l'estimation.

Veuillez noter que le régime comporte désormais 2 volets : **le volet antérieur**, pour la portion du régime provenant des services validés jusqu'au 31 décembre 2018 et **le volet courant**, pour la portion du régime provenant des services validés à compter du 1er janvier 2019.

Simulateur
Toutes les options
Comparer

Choix 1

Garantie 5 ans (\$ / mois)

Rente payable à compter du 2027-05-01	2 400,75
---------------------------------------	-----------------

Détails

Choix 2

Garantie 10 ans (\$ / mois)

Rente payable à compter du 2027-05-01	2 353,49
---------------------------------------	-----------------

Détails

Choix 3

Garantie 15 ans (\$ / mois)

Rente payable à compter du 2027-05-01	2 279,48
---------------------------------------	-----------------

Détails

Choix 4

Réversible 60% garantie 5 ans (\$ / mois)

Rente payable à compter du 2027-05-01	2 109,40
---------------------------------------	-----------------

Détails

▲ Détails du calcul

	[222503725] Estimation à 60 ans	[222503724] Estimation par défaut
Date de retraite	2022-04-16	2027-05-01
Valeur accumulée en date du	2022-05-01	2027-05-01
Valeur du volet Cotisations déterminées	270 009,85	270 009,85
Valeur du volet Cotisations volontaires	725,26	725,26
Valeur du volet Autres sources	0,00	0,00

▲ Toutes les options

	[222503725] Estimation à 60 ans	[222503724] Estimation par défaut
Date où les prestations commencent à être versées	2022-05-01	2027-05-01

Choix 1

Garantie 5 ans (\$ / mois)		
Rente payable du 2022-05-01 au 2027-04-30	2 142,14	0,00
Rente payable à compter du 2027-05-01	2 142,14	2 400,75

Choix 2

Garantie 10 ans (\$ / mois)		
Rente payable du 2022-05-01 au 2027-04-30	2 115,98	0,00
Rente payable à compter du 2027-05-01	2 115,98	2 353,49

Choix 3

Garantie 15 ans (\$ / mois)		
Rente payable du 2022-05-01 au 2027-04-30	2 074,52	0,00
Rente payable à compter du 2027-05-01	2 074,52	2 279,48



Transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD

Transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD

Tous les participants actifs en date du **31 décembre 2018** ont l'opportunité de transformer une partie ou la totalité des sommes de leurs droits du volet antérieur CD en droits PD pour la période de services validés entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2018

Le coût de la transformation varie d'un participant à l'autre selon, entre autres, l'âge, les salaires et les services validés

Le coût de la transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD en droits PD est calculé par l'actuaire du régime

Des hypothèses actuarielles concernant notamment le taux de rendement futur de l'actif du volet PD du régime et l'âge auquel vous prendrez votre retraite sont utilisées pour faire ces calculs

Les modalités de transformation ont été l'objet d'une entente entre les parties (décembre 2017)

Une fois la transformation réalisée, la variation du passif liée aux rentes additionnelles créditées dans le volet antérieur PD est entièrement à la charge des employeurs

... Transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD



Comment sont calculés les montants de rentes additionnelles offertes dans le cadre de la transformation?

La **rente additionnelle** est la rente qu'on peut ajouter à la rente déjà créditée au volet antérieur PD pour que la rente totale du 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2018 soit égale à 1,6 % du salaire admissible de l'année



Les rentes additionnelles sont ensuite indexées à 2 % par année jusqu'au 31 décembre 2018

... Transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD



...Comment sont calculés les montants de rentes additionnelles offertes dans le cadre de la transformation?

Le coût des rentes additionnelles établies selon la formule de la page précédente est ensuite calculé par l'actuaire du régime

Le coût des rentes additionnelles à l'égard du service compris entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2013 (3 ans) a été majoré de 25 %

Le coût des rentes additionnelles à l'égard du service compris entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2018 (5 ans) a été majoré de 20 %

Si le coût total des rentes additionnelles est supérieur à votre solde du volet antérieur CD au 31 décembre 2018, les rentes créditées additionnelles seront limitées à celles pouvant être financées à partir de votre solde du volet antérieur CD

... Transformation de vos droits accumulés dans le volet antérieur CD



Est-ce avantageux pour moi de transformer mes droits accumulés dans le volet antérieur CD?

La réponse à cette question dépend de plusieurs variables et peut être différente d'une personne à l'autre

- Votre tolérance au risque
- Le rendement que vous pensez obtenir dans le futur sur votre solde du volet antérieur CD
- À quel moment vous prévoyez prendre votre retraite
- Votre espérance de vie
- Si vous désirez que votre conjoint reçoive une portion de votre rente à votre décès (rente réversible)
- Quelles seront vos autres sources de revenus à la retraite
- Comment vous prévoyez utiliser votre solde du volet antérieur CD à la retraite
- Les sommes que vous prévoyez avoir besoin à votre retraite
- Etc.

Par exemple

Il est fortement suggéré de consulter un planificateur financier et un conseiller juridique indépendants afin de vous assurer que votre décision est appropriée à votre situation personnelle

Que dois-je faire si je veux transformer mes droits?

Avril
2019

Juillet
2019

Étape 1

Vous recevrez un relevé de transformation¹ au courant du mois d'avril vous indiquant le montant de rente créditée additionnelle auquel votre solde du volet à cotisation déterminée vous donnerait droit ainsi que les options qui s'offrent à vous

Étape 2

Des sessions d'information seront offertes le **14 mai** et le **3 juin** afin d'expliquer plus en détail les options offertes et de répondre à vos questions

Étape 3

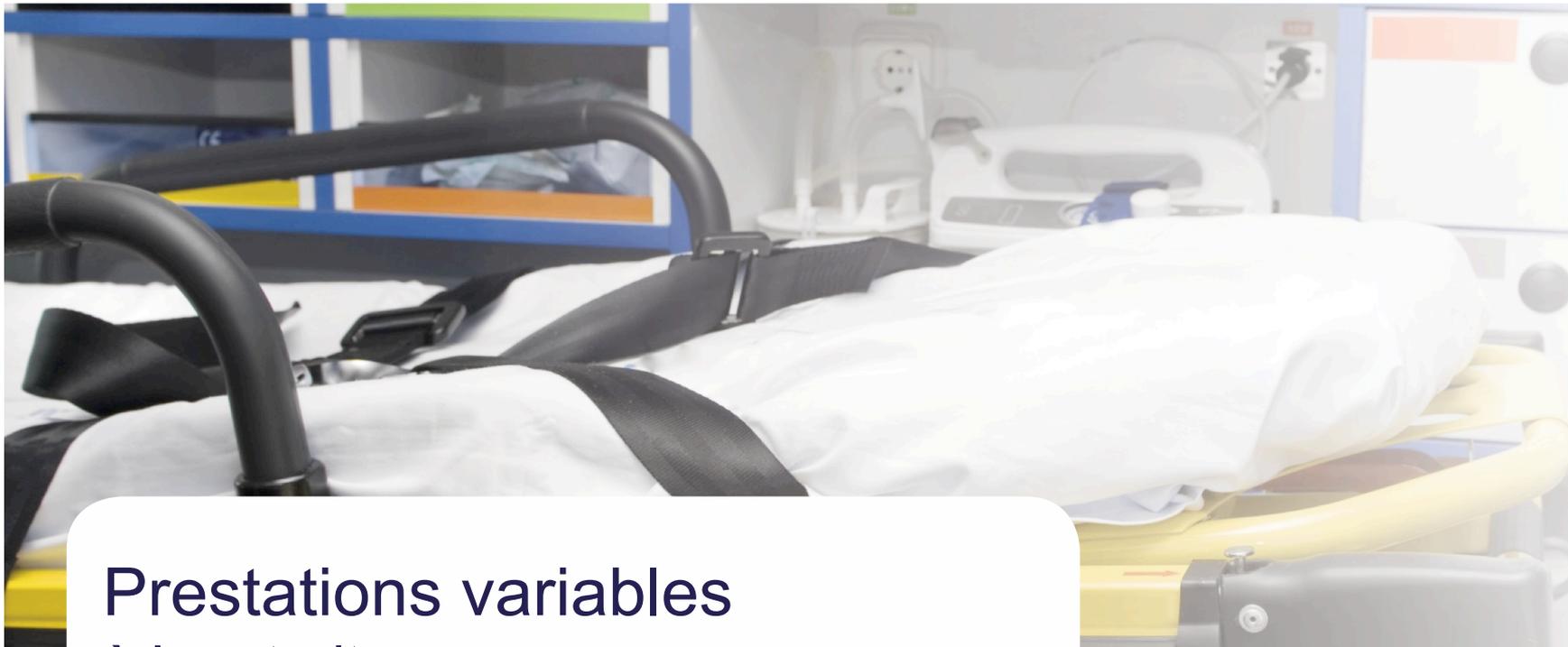
Vous aurez jusqu'au **2 juillet 2019** pour compléter, signer et retourner votre demande de transformation

Aucune action de votre part n'est requise si vous ne désirez pas transformer vos droits

Si tous les documents requis dûment complétés et signés ne sont pas reçus d'ici le 2 juillet 2019, vous serez réputé(e) avoir renoncé à votre droit de transformer des sommes du volet à cotisation déterminée en droits à prestations déterminées

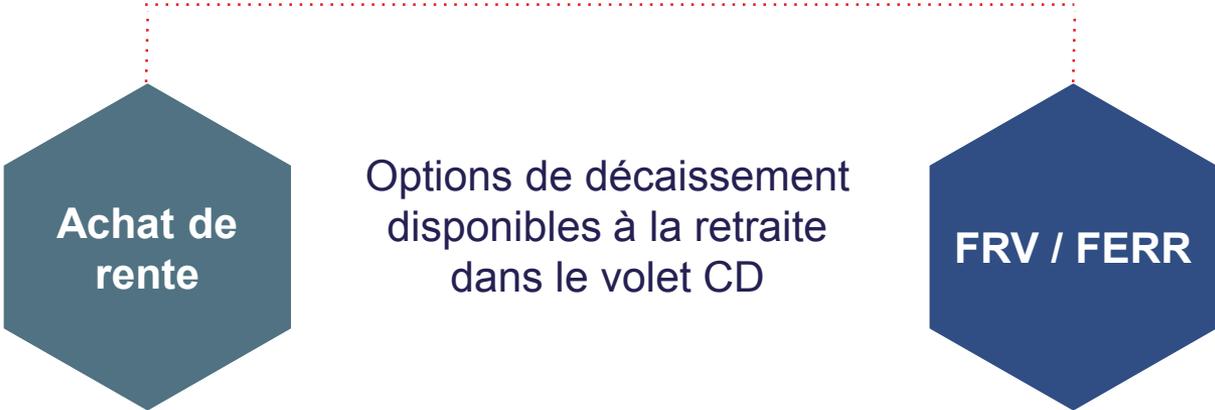
¹ Malgré tous les efforts qui ont été mis dans la préparation de votre relevé de transformation, une coquille s'est glissée à la section *Formulaire de choix d'options* de votre relevé.

Il aurait dû être inscrit « La transformation vous procurera une rente créditée additionnelle **mensuelle** au 31 décembre 2018 au titre du volet antérieur à prestations déterminées de XXX \$ payable à 65 ans. » puisque les montants de rente présentés sont bien mensuels, comme indiqués à la section *Rente Créditée*.



Prestations variables à la retraite

Prestations variables à la retraite



Achat de rente

Options de décaissement
disponibles à la retraite
dans le volet CD

FRV / FERR

- Votre compte du volet CD est utilisé pour acheter une rente viagère auprès d'un assureur
- Vous recevrez un montant de rente préétabli tant que vous demeurerez en vie

- Vous pouvez décider du montant de revenu que vous recevez chaque année
- Retraits minimum et maximum établis par les lois en fonction de l'âge et du solde du compte
- Revenu temporaire disponible avant 65 ans
 - Avant 54 ans : test de revenu
 - Après 53 ans : indépendant des autres revenus

... Prestations variables à la retraite

Le régime a été modifié afin de vous permettre de recevoir un revenu de retraite à même la caisse de retraite selon des règles similaires à celles du FRV

Achat de rente

- Votre compte du volet CD est utilisé pour acheter une rente viagère auprès d'un assureur
- Vous recevrez un montant de rente préétabli tant que vous demeurerez en vie

FRV / FERR

- Vous pouvez décider du montant de revenu que vous recevez chaque année
- Retraits minimum et maximum établis par les lois en fonction de l'âge et du solde du compte
- Revenu temporaire disponible avant 65 ans
 - Avant 54 ans : test de revenu
 - Après 53 ans : indépendant des autres revenus

Prestations variables

- Accès à une gestion professionnelle des placements (Caisse de dépôt et placement)
- Frais de gestion avantageux (économie d'échelle)
- Vous recevrez chaque année un relevé vous indiquant le montant minimum et maximum que vous pour retirer
- Plusieurs modalités restent à être définies d'ici la 2^e moitié de 2019



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Vous pouvez contacter les animateurs sous l'onglet « **Chat** » à droite de l'écran

Ces questions seront lues à voix haute et répondues par les animateurs

N'oubliez pas notre prochain webinaire



Ce Webinaire portera sur
le relevé de transformation que
vous aurez reçu

Il est recommandé de lire la
Foire aux questions que vous trouverez :

<http://rrtapinfo.aoncanada.com>

Cliquer sur le lien du paragraphe
« Changements au régime de retraite »

Mention légale

© Aon Hewitt inc., 2019. Tous droits réservés.

Le présent document contient des renseignements confidentiels et des secrets commerciaux qui sont protégés par des droits d'auteur appartenant à Aon Hewitt. Il doit demeurer strictement confidentiel et ne doit servir que pour vos besoins internes ainsi qu'aux fins pour lesquelles il a été créé. Aucune partie du présent document ne peut être divulguée à un tiers ni reproduite par quelque moyen que ce soit sans le consentement écrit préalable d'Aon Hewitt.